



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-10**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil de la Municipalité de Sayabec a procédé le 14 novembre dernier à l'adoption du règlement numéro 2022-10 ayant pour objet d'autoriser la location *d'établissements de résidences principales* et de *résidences de tourisme* sur l'ensemble du territoire, sauf dans la zone 13 R (secteur du Lac Malcom) pour les *résidences de tourisme*.

La MRC de La Matapédia a émis un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 12 décembre 2022, date à laquelle il est entré en vigueur.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 3, rue Keable à Sayabec, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SAYABEC, CE 22 décembre 2022

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Chimène", is written over a horizontal line.

Chimène Ngomanda, directrice
générale et greffière-trésorière